

## **Lecture des déclarations préalables de la FSU, du SGEN, de FO et de l'UNSA.**

### **I. Réponses et précisions apportées par la DASEN suite aux différentes déclarations.**

#### Situation ukrainienne

La DASEN précise qu'on est passé d'une crise (sanitaire) à une autre et donne quelques informations :

- A l'heure actuelle, 3 élèves ukrainiens sont arrivés dans le 1<sup>er</sup> degré (1 en maternelle et 2 en élémentaire).
- Arrivée probable de réfugiés ukrainiens sur le RPI Brétigny/Norges-la-Ville (proximité de Emmaüs) et peut-être aussi sur Saint Apollinaire en raison d'une volonté commune de la mairie de St Apollinaire et de ses habitants de propositions d'accueil.
- Circuit de l'information : Préfecture puis mairies, lesquelles prennent attache des directeurs d'école, puis remontées à la DSDEN et au CASENAV. La préfecture et les mairies sont à la charge de l'accueil de ces élèves et des familles.
- Il existe 15 places dans les structures d'UPE2A dans le 1<sup>er</sup> degré (13 maintenant suite aux premières arrivées); dans le 2<sup>nd</sup> degré, il y aura des heures d'accompagnement pour les élèves distribuées selon les arrivées.

#### Situation sanitaire

- Possibilité de poser le masque tant pour les personnels que les élèves mais cela ne veut pas dire obligation ! Passage au niveau 1 du protocole. La FAQ du ministère a été mise à jour le 10/03/22 : <https://www.education.gouv.fr/media/93137/download>

La FSU intervient sur la situation de Recey-sur-Ource où la cheffe d'établissement veut interdire le masque dans l'établissement !

La DASEN précise que deux réunions se sont tenues en Côte-d'Or sur l'épidémie avec les organisations syndicales. La dernière a eu lieu lundi 07/03. Les chiffres sur le taux d'absence des personnels se sont améliorés (baisse de 1,5% de date à date par rapport à l'année dernière). Réduction de l'écart entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré.

#### Les moyens pour la rentrée 2022

La DASEN signale que la DHG a baissé mais elle a moins diminué que ce qu'on attendait au vu de la baisse des effectifs prévisionnelle de 584 élèves dans les structures par rapport à la rentrée 2021. La DASEN précise que la part de l'allocation progressive de moyens a été augmentée afin de tenir compte de la situation des établissements.

Elle rappelle que 80% des groupes sont inférieurs à 24 élèves. La FSU intervient en précisant que la DASEN a parlé de groupes et non de classes, qu'en est il des classes ? La DASEN n'ayant pas la réponse, elle reviendra sur cet aspect ultérieurement.

#### Les audiences

4 audiences ont été à nouveau demandées par des établissements, fort peu satisfaits de leur DHG. Elles sont planifiées entre mi-mars et début avril 2022.

Question des OS : Pour quelle raison les délégations des lycées reçues en audience le sont avec 4 à 5 personnels alors que pour les collèges, le chiffre est fixé à 3 ? La DASEN met en avant la crise sanitaire mais s'engage à augmenter les délégations, si possible.

### Evaluation de début de 6ème :

Les résultats au niveau académique ne montrent pas de dégradation de la situation, les résultats restent stables malgré la crise passée. La DASEN signale que « nous n'avons pas à rougir de la situation ! ».

## **II. Cartographie des assistantes sociales**

Mme la Conseillère technique de Service social (en faveur des élèves) qui gère 16 assistantes sociales scolaires et 1 assistante sociale mise à disposition de la MDPH (soit 17 ETP), présente le travail commandé par le service de la DIRH du Rectorat et mené depuis 4 mois :

Jusqu'à présent, 5 établissements n'étaient pas affectés par à des secteurs de titulaire (Beaune Monge, Venarey-les-Laumes, Nuits St Georges, Vitteaux et Sombornon). Il fallait les réintégrer.

2 hypothèses de fonctionnement ont été proposées : c'est le système en 5 pôles, définis en fonction de la géographie, du nombre d'élèves, du nombre d'établissements et des problématiques, qui a été retenu par 19 collègues sur 20.

Depuis 6 ans, le pôle de Haute Côte-d'Or a servi de test, avec repérage des difficultés et des bénéficiaires de ce mode de fonctionnement :

- une meilleure disponibilité dans les établissements,
- un recentrage sur les missions prioritaires que sont la protection de l'enfance, la lutte contre l'absentéisme, la facilitation d'accès aux droits pour les usagers.
- la mise en place d'actions de prévention sur les établissements
- la continuité de service en cas d'absence par les autres AS du pôle.

Chaque assistante sociale s'est positionnée pour avoir en référence certains établissements (un correspondant social dans chaque établissement.)

En cas d'arrêt de plus de 15 jours, Mme Rodrigues (Conseillère technique du rectorat) assurera le remplacement.

Mme la Conseillère technique de Service social reconnaît que certains secteurs sont lourds mais la compensation sera du temps dégagé (une demi-journée hebdomadaire) pour un travail en équipe afin de pouvoir réfléchir à plusieurs sur des situations d'élèves ou sur des problématiques de territoires afin, entre autres, de développer des actions de prévention. (Exemple : action en faveur des élèves de Terminale pour la constitution de leur dossier social étudiant. Information dont ont bénéficié tous les élèves de Terminale du département)

Pour chaque pôle, Mme la Conseillère technique de Service social explique qu'il y a un établissement de référence. Les chefs d'établissements sont satisfaits de garder leur assistante sociale. Elle précise que cela se déroule sans emploi supplémentaire. Le fonctionnement actuel n'est plus efficace, les assistantes sociales se déplacent partout ! Elles font des cellules de veille partout ! Les assistantes sociales seront sollicitées à la demande. Elles seront plus flexibles en fonction des besoins. En cas d'urgence, en cas de maltraitance, elles iront directement dans l'établissement concerné.

Pour ce qui relève du matériel (téléphones et ordinateurs) dont auront besoin les assistantes sociales, Mme la Secrétaire générale, précise qu'il y a bon espoir qu'il y ait « une flotte téléphonique » d'ici la fin de l'année : l'étude des forfaits en fonction des besoins est en cours. En ce qui concerne les ordinateurs, cela se fera selon les départements et l'optimisme de la Secrétaire générale est plus tempéré.

Ce mode de fonctionnement est proposé pour une année et sera à réévaluer l'an prochain.

**Vote : 2 contre (FO) / 8 Pour (FSU-UNSA-SGEN)**

### **III. Carte scolaire du 2<sup>nd</sup> degré**

Quelques évolutions ont été apportées par rapport au groupe de travail.  
Il est procédé à une nouvelle analyse de la situation établissement par établissement.

La FSU est intervenue pour améliorer la situation de nombreux collègues dans les établissements d'Arnay le Duc, Auxonne, Beaune, Brazey-en-Plaine, Bligny sur Ouche, Chatillon-sur-Seine, Bachelard, Chevigny, Carnot, Le Clos de Pouilly, le Chapitre, Dunant, Genlis, Herriot, Laignes, Montbard, Marsannay la Côte, Mirebeau sur Bèze, Nuits St Georges, Recey sur Ource, Saulieu, Semur en Auxois, Sombornon, Vitteaux...

Mme la Secrétaire générale signale qu'elle n'a pas d'informations actuellement sur les « berceaux » stagiaires (lieux d'implantation). Une demande sera à nouveau faite en CTA par la FSU.

Face à certaines situations, les services de la DASEN sont encore en recherche de solutions.

La FSU rappelle l'existence de l'application « services partagés » travaillée en CHSCT qui a malheureusement disparu. Elle permettait une plus grande vigilance quant au temps de trajet, au temps de pause méridienne, aux difficultés liées aux EDT sur plusieurs établissements... Il serait bon qu'elle soit de nouveau accessible !

La FSU a évoqué la situation des langues vivantes rares à Carnot, Dunant (allemand), mais aussi celle de l'italien sur Dijon... Elle a critiqué la multiplication des petits compléments de services (2 à 3 h), qui impacte beaucoup les conditions de travail des collègues !

Suite à de notables différences entre les présentations faites lors des CA d'établissement et les documents communiqués pour ce CTSD, Mme la Secrétaire générale précise qu'elle a transmis les documents aux chefs d'établissements du département et donc qu'il ne devrait pas y avoir de gros décalages. Elle a rappelé plusieurs fois que lors des CA seuls les principes de répartition sont votés.

**Vote défavorable unanime des organisations syndicales concernant la carte scolaire.**

### **IV. Questions diverses posées par la FSU :**

1. L'enveloppe « devoirs faits » est-elle suffisante dans le département ?

Réponse : 33 314 € consommés sur les 37481 € disponibles depuis le début de l'année  
Enveloppe donnée de 13875 HSE répartie dans tous les établissements, pour la consommation de cette enveloppe, il faudra attendre le bilan de fin d'année.

2. Quel est le nombre des élèves allophones actuellement ? Y aura-t-il ouverture d'UPE2A en raison de l'accueil de réfugiés ukrainiens à venir ?

Réponse : Mme la Secrétaire générale reprend les informations données par la DASEN en début de CTSD.

La FSU alerte sur le fait qu'il faudra du FLE à Champollion, si l'accueil sur la commune de Saint Apollinaire se concrétise.

Mme la Secrétaire générale précise que des renseignements ont été reçus dans les établissements via les CDE et que tous les leviers sont mobilisés.

3. Un point sur les AESH dans le département est demandé

Réponse :

Population identifiée de 875 AESH.

Depuis la rentrée de septembre :

- 12 départs à la retraite

- 65 démissions (dont 25 AESH qui n'ont pas voulu de nouveaux contrats)
- recrutement de 70 AESH et à nouveau 17 AESH recrutés en mars car il y a encore des besoins, soit départ à la retraite, soit changement de travail, de missions.

Mme la Secrétaire générale précise que 8 commissions ont eu lieu. Même si un vivier existe, les personnes trouvent parfois un autre emploi. Une dizaine d'AESH sont en ASA. Une soixantaine de personnes sont en congés longs (tous congés confondus). 8 équivalents temps plein sont en congé parental. Augmentation croissante du nombre de notifications de la MDPH et donc des besoins d'AESH.

#### 4. Qu'en est-il des décharges des membres de CHSCT ?

La question est posée à la fin du CTSD sur les décharges CHSCT. Mme la Secrétaire générale précise qu'aucune décharge en ARA n'est prévue pour l'année scolaire 2022-2023 au vu des prochaines élections professionnelles. Elle fait part de la communication de M. le DRH en fin du dernier CHSCTA ; la FSU en avait déjà contesté les arguments. La FSU insiste à nouveau sur les problèmes qu'un fonctionnement de décharge en ASA et non plus en ARA va occasionner au sein des établissements en termes d'absences des personnels, qui seront génératrices de tensions avec les parents, les élèves et les chefs d'établissements ainsi qu'en termes de tensions sur les services enseignants et donc les équipes... Les élections professionnelles ont lieu tous les 4 ans et cela ne s'est jamais passé ainsi. Le travail des représentants des personnels en CHSCT sera empêché. On risque une année blanche et ce n'est pas acceptable.

**Suite au vote défavorable unanime, un CTSD sur la carte scolaire 2<sup>nd</sup> degré est reconvoqué vendredi 18 mars à 9h00 en salle des actes.**

Les élues de la FSU présentes au CTSD départemental  
Christine Bidault, Isabelle Cheviet, Claire Sackepey et Carine Tourneur.